



**CONSEIL DE QUARTIER
DE MONTCALM**

RAPPORT ANNUEL 2018

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



Crédit photo : Lise Breton



RAPPORT ANNUEL 2018

CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

TABLE DES MATIÈRES

1.	Conseil d'administration	5
1.1	Membres au 31 décembre 2018.....	5
1.2	Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration	6
1.3	Participation du public aux assemblées.....	6
2.	Actions du conseil de quartier	8
2.1	Fonctionnement du conseil de quartier et représentation	8
2.1.1	Fonctionnement et remerciements.....	8
2.1.2	Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration	8
2.1.3	Prise de position pour les enjeux municipaux	9
2.1.4	. Règle d'éthique	10
2.2	Rapport Vision Montcalm	10
2.3	Travail des comités	11
A.	Vision Montcalm pour la mobilité durable	11
B.	Réseau de transport structurant.....	13
C.	Appui aux espaces de compostage.....	13
D.	Table de concertation vélo	13
2.3.1	Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication).....	14
2.3.2	Comité-cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)...	15
A.	Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets	15
B.	Concours de photographie #montcalmen	16
C.	Programme de transformation de portes de garage.....	16
D.	Programme de reconnaissance des initiatives remarquables	17
E.	Répertoire des perspectives visuelles à préserver	17
3.	Participations des membres du conseil d'administration	18
3.1	La participation à des organismes ou regroupements	18
3.2	Les autres participations.....	18
4.	Questions du public aux assemblées du conseil de quartier	19
5.	Sujets traités par les conseillers.....	19
6.	états financiers.....	21

MOT DU PRÉSIDENT

Le conseil de quartier de Montcalm est composé de membres administrateurs dynamiques et aux profils hétérogènes. L'énergie qu'on y retrouve combinée à la diversité font que, même si le conseil de quartier n'a pas mené, en 2018 de consultation publique, il a porté divers projets fort mobilisateurs.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2017, les citoyens présents se sont prononcés sur une grille d'acceptabilité sociale que le conseil de quartier désire utiliser afin d'apprécier la valeur de divers projets qui seront éventuellement soumis à leur attentionné. Durant 2018, les critères sur lesquels se sont prononcés les citoyens ont été pondérés et la grille a été finalisée. Cette grille ne demande donc plus qu'à être mise à l'essai dans le cadre de consultation publique que tiendra le conseil de quartier ou de représentations que le conseil de quartier fera lors de consultations publiques municipales.

Le conseil de quartier s'est aussi soutenu, en 2018, l'organisme "Le Machin Club". Cet organisme local et œuvrant auprès des jeunes de l'école Anne-Hébert accomplit une mission qui est chère aux yeux des administrateurs : l'organisme mobilise des jeunes et les initie aux technologies de l'information et des communications en prenant comme objets leurs milieux de vie. Quoi de mieux pour sensibiliser de futurs citoyens à l'importance de s'intéresser à leur quartier ?

Le projet Vision Montcalm pour la mobilité durable a aussi progressé, quoiqu'à petits pas. De nouveaux acteurs ont soutenu l'initiative de conseil de quartier. Ce projet a pour objectif d'approfondir le projet Vision Montcalm 2014 en s'attardant plus particulièrement aux enjeux de transports et de mobilité qui affecteront prochainement le quartier Montcalm. Amélioration des conditions favorables au transport actif, disponibilité d'espace de stationnement, retombées positives et négatives du Réseau structurant de transport en commun... voici quelques enjeux sur lesquels le conseil de quartier désire se positionner en menant un exercice de consultation publique auprès des résidents.

Enfin, une dernière initiative du conseil de quartier qui convient de relever est la mobilisation des administrateurs pour se positionner en prévision du dévoilement de la politique municipale de consultation publique. Cette politique, parce qu'elle est susceptible de lever le droit référendaire des citoyens sur certains objets réglementaires en urbanisme, mérite l'attention de tous : les intérêts de tous les citoyens doivent être pris en compte et les outils qui seront déployés doivent répondre à la diversité des réalités et des besoins des populations. Le conseil de quartier Montcalm entend être prêt lorsque la Ville de Québec mènera ses consultations publiques. Il désire contribuer à la réflexion de façon constructive et positionner les conseils de quartier dans cette politique en réaffirmant le rôle des conseils de quartier en tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec et des citoyens.

Année 2019, es-tu prête ? Le conseil de quartier de Montcalm l'est !

Jimmy Duchesneau, président par intérim

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Membres avec droit de vote

Mmes	Raphaëlle Guy-Dorion	Administratrice (2019)
	Marine Sériès	Vice-présidente (2019)
	Anne-Sophie Desprez	Secrétaire (2020)
	Françoise Mercure	Administratrice (2020)
MM.	Denys Hamel	Administrateur (coopté, 2019)
	Pierre Jarest	Trésorier (2020)
	Jimmy Duchesneau	Administrateur (coopté, 2019)
	Jean-Pierre Bédard	Administrateur (coopté, 2019)
	Thomas Vernes	Administrateur (2019)

Membres sans droit de vote

- M. Jean Rousseau, Conseiller, district électoral du Cap-aux-Diamants
- M. Yvon Bussièrès, Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Secrétaire de rédaction

Mme Jade Pelletier Picard

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Denis Bergeron et Mme Anne Pelletier Conseillers en consultations publiques.

1.2 ASSEMBLÉES, RÔLE, MANDAT ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018, outre l'assemblée annuelle, le conseil d'administration a tenu neuf assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier ; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier ; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 PARTICIPATION DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée. Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Montcalm ».

Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier de Montcalm

399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage

Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

Facebook : Conseil de quartier de Montcalm

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6411, poste 3621

Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca / anne.pelletier@ville.quebec.qc.ca

2. ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER ET REPRÉSENTATION

2.1.1 FONCTIONNEMENT ET REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Au cours de la dernière année, certains membres du conseil ont mis fin à leur mandat. Le conseil tient à les remercier pour le temps consacré et leur implication au service des citoyens du quartier Montcalm. Sans leur participation active, le conseil ne saurait bien s'acquitter de sa mission d'être l'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec notamment en ce qui a trait à la vie communautaire. Il s'agit de:

Mme Karine Smith (de 2015 à 2018)

M. Yan Perreau (de 2017 à 2018)

M. Antoine Pellerin (de 2015 à 2018)

M. Jean-Félix Robitaille (de 2016 à 2018)

FRAIS DE GARDE

La Ville de Québec étant à revoir sa politique de consultation publique, le conseil de quartier a demandé d'ajuster les frais de garde pour les ajuster aux coûts de la vie actuelle. Ces frais de garde sont actuellement de 15\$ alors que les réunions du conseil de quartier ont habituellement une durée de trois heures.

FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES BANCAIRES DU CONSEIL

Dans un souci d'amélioration de ses processus, le conseil a adopté une résolution pour procéder à l'ouverture d'un compte *Accès-D* sous la responsabilité de son trésorier.

2.1.2 PLANIFICATION DES PROJETS ET DOSSIERS D'INTÉRÊT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport Vision Montcalm tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, le conseil de quartier s'est doté à la fin de l'année 2014 de trois comités permanents pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)

- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan des dernières années de sous-comités est positif ; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2.1.3 PRISE DE POSITION POUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discutés entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se prononce sur les dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres. Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- l'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision ;
- les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- l'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- l'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent

parfois qu'un autre quartier, mais bien d'affirmer la légitimité de contribuer de façon constructive et pertinente à l'élaboration démocratique des politiques municipales qui ont un impact sur le quartier, directement ou indirectement.

2.1.4 . RÈGLE D'ÉTHIQUE

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV20020076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14- 55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en septembre 2017, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2.2 RAPPORT VISION MONTCALM

de l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une vision autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci. Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm ont eu recours au rapport Vision de façon régulière au cours de l'année 2018 afin d'agir en conformité avec les principes y étant énoncés.

Dans une lettre adressée à la direction de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité-Limoilou, le Conseil de quartier de Montcalm a suggéré qu'une copie du rapport Vision soit remis aux promoteurs, dès les premières interactions de celui-ci avec le personnel de la Ville, afin d'initier un dialogue constructif entre les citoyens et les instigateurs des projets soumis à la consultation publique, dès les premières phases du projet.

2.3 TRAVAIL DES COMITÉS

2.3.1 COMITÉ TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT (CIRCULATION, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT ET VERDISSEMENT)

A. VISION MONTCALM POUR LA MOBILITÉ DURABLE

Plusieurs enjeux concernant les transports et la mobilité durable, tels que la fluidité automobile, le réseau de transports structurant, la sécurité routière, les transports actifs et les stationnements au centre-ville,

gagnent en popularité dans l'actualité. De plus, des citoyens ont fait des représentations auprès du conseil de quartier et se sont dits préoccupés par les enjeux de sécurité des usagers vulnérables de la route aux abords des chantiers de construction et de la voie publique.

En se prononçant sur des enjeux de liés aux transports, notamment lors des représentations sur les consultations publiques municipales, les membres administrateurs ont senti le besoin d'approfondir le Rapport Vision Montcalm de 2014 et plus particulièrement l'enjeu 4 : un partage courtois de la voie publique. De plus, un autre besoin ressenti par les administrateurs était de venir valoriser le portrait des intersections piétonnes réalisé par le groupe d'écovolontaires Katimavik et finalisé en 2017. Les premiers pas vers la Vision Montcalm pour la mobilité durable ont été faits en juin 2017 et ils ont été initiés par le comité transports et environnement. Ce dernier a rencontré deux organismes reconnus dans le domaine afin d'aller chercher du soutien professionnel et afin de recevoir un devis visant à officialiser leur partenariat : Accès transports viables (ATV) et Mobili-T. L'objectif de cette collaboration est double : 1) mener des sondages et des consultations; 2) élaborer un portrait diagnostique de la sécurité routière et des enjeux de mobilité durable. Il reviendra au conseil de rédiger le Rapport Vision Montcalm pour la mobilité durable ainsi que le plan d'action découlant de la Vision Montcalm.

En 2018, les membres du comité transports et environnement en relancé à maintes reprises M Marc Des Rivières de la Ville de Québec à la suite d'une conversation tenue avec lui le 3 décembre 2017 et afin de tenir une rencontre de présentation du projet. Ce n'est qu'au mois de juillet 2018 et après un soutien des conseillers municipaux que la Ville de Québec a relancé les administrateurs pour les rencontrer. Cette rencontre a eu lieu le 22 octobre 2018. Deux administrateurs étaient présents pour rencontrer deux fonctionnaires de la Ville de Québec soit Messieurs Dominique Lord et Jérôme Nadeau. À l'issue de cette rencontre, la Ville s'était montrée favorable à soutenir le projet Vision Montcalm pour la mobilité durable. Par contre, à ce jour, aucun soutien formel n'a été apporté au conseil de quartier ainsi qu'aucune communication n'a été tenue depuis malgré les relances faites par le conseil de quartier.

Malgré tout, en 2018, les administrateurs ont continué leurs efforts pour collecter des fonds pour la réalisation du projet. La somme amassée à la fin de 2018 totalise 1650\$ est sera entièrement destinée à la réalisation du projet Vision Montcalm pour la mobilité durable.

Les partenaires du projet sont :

- Yvon Bussièrès (conseiller municipal)
- Société de développement commercial de Montcalm
- Agnès Maltais (anciennement députée de Taschereau)
- Véronique Tremblay (anciennement ministre déléguée aux Transports et députée de Chauveau)

B. RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT

Le réseau de transport structurant de la Ville de Québec a occupé une espace importante dans l'actualité de 2018. Étant donné que le conseil de quartier reconnaît l'importance pour les citoyens et les citoyennes du quartier de Montcalm, comme de celles et ceux de la Ville de Québec d'avoir accès à un système de transport en commun moderne, sécuritaire, efficace et accessible et que ce projet cadre parfaitement avec l'enjeu 4 du Rapport Vision Montcalm 2014, il a tenu à appuyer formellement ce projet. Il a donc adopté une résolution allant en ce sens et, dans cette résolution, la volonté de conseil de quartier de collaborer avec la Ville de Québec concernant les enjeux de transports et de mobilité a été réaffirmée.

C. APPUI AUX ESPACES DE COMPOSTAGE

En mai 2018, un représentant du collectif Craque-Bitume a présenté au conseil de quartier un projet d'expansion du nombre de sites de compostage et sollicité l'appui des administrateurs pour la réalisation du projet. Le nombre de sites disponibles dans le quartier ne correspondant pas à la forte de demande, l'organisation était en pourparlers avec la Ville qui souhaitait s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet avant d'adhérer au projet. Le conseil de quartier a adopté une première résolution favorable au projet d'aménagement d'espaces de compostage communautaire.

Considérant les actions planifiées par la Ville pour la gestion des matières résiduelles et les demandes des résidents du quartier pour l'augmentation de sites de compostage, le conseil d'administration a adopté une seconde résolution en octobre 2018 félicitant l'organisme Craque-Bitume pour la réussite de son projet d'expansion.

D. TABLE DE CONCERTATION VÉLO

Trois administrateurs se sont relayés durant l'année 2018 afin de siéger sur la Table de concertation vélo des conseils de quartier soit Raphaëlle Guy-Dorion, Yan Michaud et Jimmy Duchesneau. Par contre, ces trois administrateurs n'ont pas pu assister à l'ensemble des rencontres de la table.

C'est par une action concertée des conseils de quartier que le conseil de quartier Montcalm a adopté en 2018 une résolution visant à appuyer la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec. Plus particulièrement, au travers de cette résolution, le conseil de quartier Montcalm affirme son soutien à la Ville de Québec pour la mise en œuvre de cette vision, salue l'initiative municipale de reporter les projets non accomplis en 2017 à l'année 2018 et invite la Ville à rattraper le retard accumulé.

2.3.2 COMITÉ RELATIONS AVEC LES CITOYENS (GOUVERNANCE, LOISIRS, CITOYENS, MIXITÉ, PARTICIPATION ET COMMUNICATION)

A. APPUI AU MACHIN CLUB : RÉOLUTION 18-CA-25

En 2018, fort des collaborations passées avec le Machin Club, le Conseil de quartier a pris part au projet Montcalm + jeune. Ce projet a permis de créer des interactions surprenantes entre les jeunes, le milieu culturel, social et commercial du quartier Montcalm dans la production de courts métrages et capsules Web en partenariat avec le Machin Club.

Ce projet s'est articulé en deux phases, soit la phase de production des courts métrages et celle de diffusion. Lors de la phase de production, différentes capsules ont été tournées. Ainsi, la production de *L'esprit des fêtes*, une capsule de Noël, a permis d'impliquer une trentaine de jeunes dans le projet ainsi qu'une dizaine de bénévoles et membres du Club social des Loisirs Montcalm, qui ont tous participé à la fabrique de beignes de Noël.

De même, la réalisation de rencontres de gens du quartier sous forme de balados et capsules Web a été développée sous la formule des Petits Goûteurs et les Cinépiles en collaboration avec le Cinéma Cartier, Productions Phare Bleu, le Cochon Dingue, le café Krieghoff, le restaurant le Graffiti, la Récolte en vrac et le Freshii.

Ce projet a également rendu possible par la collaboration de différents acteurs, notamment les Loisirs Montcalm, Spira, la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm et la SDC Montcalm.

Les courts métrages *La villa Sans Bruit* et le *Quartier du 7e art*, réalisés dans le cadre du projet Montcalm + jeune, ont été présentés pour la première fois devant public les 12 et 13 décembre au Cinéma Cartier. La salle 4 était comble pour les deux projections. *La villa Sans Bruit* a également été présenté au Festival de Cinéma en famille de Québec le 6 mars 2019 dans le cadre du programme de la relève et s'est mérité le prix du meilleur scénario. Les deux courts métrages sont désormais disponibles sur la chaîne YouTube du Machin Club.

B. POSITIONNEMENT SUR UNE ÉVENTUELLE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Dans la foulée de l'adoption de la loi 122, la Ville de Québec est à travailler à la révision de sa politique de participation citoyenne. Dans le contexte, le comité participation citoyenne, ainsi que certains administrateurs intéressés par la question, ont suivi de près le dossier. D'une part, une présence active a été assurée lors des rencontres d'information et de consultation tenues par la Ville de Québec en lien avec l'évaluation et la redéfinition de la nouvelle politique. D'autre part, le conseil de quartier Montcalm, via le comité participation citoyenne, a entamé un travail visant le dépôt d'un mémoire lors des consultations publiques qui seront tenues au moment de la présentation du projet de politique de participation publique,

présentation qui devrait avoir lieu au courant de l'automne 2019.

C. DÉMARCHES AVEC LE CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE CONCERNANT LA FERMETURE DU SANS-RENDEZ-VOUS HAUTE-VILLE

Suite à plusieurs préoccupations exprimées par des citoyen-ne-s relativement à la fermeture du sans rendez-vous du CLSC Haute-Ville, une rencontre a été tenue entre Michel Delamarre, directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi que Mme Sylvie Bonneau, de la direction des soins infirmiers, ainsi que des représentant-e-s de Conseil de quartier. Cette rencontre a permis de sensibiliser les dirigeants du CIUSSS à la réalité d'accès aux soins de santé en Haute-Ville, de mieux comprendre les raisons de la fermeture du CLSC Haute-Ville et, plus largement, d'échanger sur les leviers permettant de favoriser la santé publique dans le quartier. Il en demeure toutefois que le CIUSSS n'envisage pas la réouverture du sans- rendez-vous au CLSC Haute-Ville.

Les représentants du Conseil de quartier Montcalm ont rencontré des administrateurs d'autres conseils de quartier de la Haute-Ville pour discuter du dossier. Différentes pistes ont alors été évoquées, comme celles de faire un portrait de la situation et de raffermir les liens entre la communauté et les représentants du système de santé, dans une optique de participation citoyenne.

2.3.3 COMITÉ-CADRE BÂTI (SERVICES, COMMERCES, CADRE BÂTI, PATRIMOINE, ARTS ET DENSIFICATION)

A. GRILLE D'ANALYSE D'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS

Inscrite comme piste d'action sur la base des esquisses produites en soutien aux travaux du comité Vision Montcalm, l'adoption d'une grille d'évaluation figurait toujours parmi les plans du conseil de quartier. L'objectif étant d'adopter, de concert avec les citoyens du quartier, une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Ce projet de grille avait d'ailleurs été l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2017. Il s'agissait alors d'identifier les principales préoccupations des citoyens du quartier en matière d'acceptabilité sociale. Au courant de l'année 2017, le comité a identifié la grille d'analyse développée par la Chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi comme la grille d'analyse idéale pour évaluer l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement concernant le quartier. En plus de tenir compte des principales préoccupations soulevées par les citoyens du quartier en matière d'acceptabilité sociale, cette grille permet une pondération des critères ajustable au milieu où elle est appliquée. Cette pondération a d'ailleurs été l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de

l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018. C'était l'occasion de présenter la grille aux citoyens et d'en profiter pour valider la pondération qui avait été faite par le conseil. Ce fut un exercice fort enrichissant qui a permis de valider le plein potentiel de cet outil. Celui-ci est donc maintenant prêt à être utilisé pour des projets ou des initiatives dans le quartier qui nécessiterait une évaluation de l'acceptabilité sociale. Pour 2019, des projets pourraient être mis à l'épreuve de la grille.

B. CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE #MONTCALMEN

#montcalmen... est un concours de photographie sur les médias sociaux initiés par le conseil de quartier Montcalm et mené en collaboration avec Monmontcalm.com et la SDC Montcalm. Il vise à mettre en valeur les paysages du quotidien de notre milieu de vie photographié par ses citoyens, ses travailleurs et ses visiteurs. Une nouvelle édition du concours a vu le jour à l'automne 2018, soit la thématique #montcalmenCOULEURS visant à magnifier la transformation du quartier pendant l'automne. La collaboration entre acteurs du quartier a permis lors cette édition de remettre trois prix. La grande gagnante de cette édition fut Rachel (@Rachel382007), le deuxième prix a été remis Lise (@lisebreton) et le troisième prix à Marie-Ève (@mariexevee) qui ont toutes trois si bien saisi la beauté de notre quartier. Chaque prix était constitué d'un montant d'argent en « Dollars QuARTier » échangeable chez les commerçants du quartier et une diffusion par les partenaires sur les médias sociaux.

C. PROGRAMME DE TRANSFORMATION DE PORTES DE GARAGE

Lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier du 26 avril 2016, le programme de transformation de portes de garage a fait l'objet d'un atelier avec les citoyens. Ce projet vise à embellir le quartier en invitant les propriétaires de portes de garage à accueillir une œuvre d'art sur celles-ci. À l'aide d'une carte du quartier et de représentations d'œuvres d'art urbain, l'atelier a permis de consulter un bon nombre de citoyens du quartier sur les lieux les plus propices au projet ainsi que sur les types d'œuvres d'art les plus susceptibles de plaire. À la suite de l'atelier, un secteur a été identifié comme étant particulièrement propice pour lancer un projet pilote. Les citoyens de ce secteur ont été contactés par lettre, et plusieurs d'entre eux ont manifesté un intérêt pour le projet. Au courant de l'année 2017, le conseil de quartier a tenté de lancer ce projet pilote. Celui-ci devait agir comme une vitrine permettant de démontrer tout le potentiel de ce projet d'art urbain, et à terme, de le rendre accessible à tous les propriétaires du quartier. Malheureusement, la Ville n'a pas autorisé ce projet. Des échanges ont toutefois eu lieu avec la Ville qui permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Une nouvelle mouture du projet pilote pourrait voir le jour dès 2018.

D. PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES INITIATIVES REMARQUABLES

Le conseil de quartier Montcalm a soutenu financièrement au cours des dernières années (notamment en 2013 et 2014) la tenue d'une activité d'envergure limitée dont un important collaborateur était Les Loisirs Montcalm inc. Le programme consistait alors à souligner les efforts des résidents et des commerçants du quartier en matière d'aménagement paysager et de rénovation extérieure. Pour mieux mettre en valeur ces efforts, des certificats de reconnaissance ont été remis par le passé aux candidatures retenues ainsi qu'un prix reconnaissance. Le programme n'a pas été réédité en 2016 et en 2017, mais le comité-cadre bâti n'exclut pas d'organiser une prochaine édition en collaboration avec un nouveau partenaire au courant de l'année 2018.

E. RÉPERTOIRE DES PERSPECTIVES VISUELLES À PRÉSERVER

Inscrite comme piste d'action du rapport Vision Montcalm, un répertoire des perspectives visuelles à préserver existe toujours à l'état de projet et vise à rassembler les percées visuelles du quartier Montcalm. En prévision de futurs projets immobiliers, le comité Cadre bâti juge toujours approprié de doter éventuellement le conseil de quartier d'un tel répertoire sous une forme plus achevée. Le projet pourrait donc être bonifié en 2018. Une fois suffisamment avancé, le projet de répertoire serait soumis à une enquête et à une consultation auprès des citoyens afin de favoriser l'atteinte d'un consensus.

3. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 LA PARTICIPATION À DES ORGANISMES OU REGROUPEMENTS

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2017, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Table de concertation de vélo :

M. Jimmy DUCHESNEAU et M. Yan MICHAUD (comité *transport et environnement*)

3.2 LES AUTRES PARTICIPATIONS

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2017, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Regroupement des conseils de quartier autour du projet de loi 122
- Conseil d'établissement de l'École des Berges (participation ponctuelle)

4. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens (es) qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2018, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Les travaux de réfection majeurs de la rue Cartier prévus pour l'été 2018..
- L'inquiétude des citoyens engendrée par les travaux sur la rue Lockwell.
- Le futur service de Midibus du RTC et si le parcours no. 19 sera assuré par des Midibus
- Des questions de précisions sur la nature et le fonctionnement de l'assemblée générale du Conseil de quartier.
- Les enjeux de sécurité entourant la circulation et la mobilité autour de l'école Anne-Hébert.
- Une demande de présentation spécifique de la mairie des impacts du projet de transport structurant de la Ville pour le quartier Montcalm.
- Les coûts importants supportés entièrement par les riverains des ruelles des rues des Braves et du Parc pour leur entretien et le déneigement et souhaite que la Ville légifère en cette matière.
- Présentation d'un projet de la part du Machin Club pour obtenir un soutien financier de la part du Conseil de quartier.
- Demande de consultation locale relativement au projet de transport structurant
 - Préoccupations concernant l'existence d'un registre des accidents et des incidents
 - Demande relative aux coûts de déneigement pour la Ville de Québec et la superficie totale de voies de circulation à déneiger

Au cours de l'année 2018, il n'y a eu aucune consultation publique tenue par la Ville au moment des rencontres du conseil ou initiée par le conseil.

5. SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Lors des assemblées du conseil de quartier, une période de temps est allouée aux conseillers municipaux qui représentent le quartier afin de leur permettre de transmettre de l'information concernant le quartier, l'Arrondissement ou la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2018 :

- Agrile du frêne : traitement préventif et abattage des arbres
- Fonction des conseils de quartier dans le processus de participation citoyenne
- Absence d'entente avec la Ville pour le déneigement des pistes cyclables l'hiver et appui en faveur de l'accessibilité du réseau cyclable à l'année
- Réseau de transport structurant : consultations publiques et orientations du projet

- Réaménagement de certains trottoirs du quartier
- Adoption de la motion de contingentement des restaurants permettant l'ouverture d'un restaurant supplémentaire dans le quartier
- Inauguration d'une œuvre d'art à la placette Richard Garneau
- Travaux de la Ville sur la participation citoyenne
- Protection du Coteau Sainte-Geneviève
- Démarches en cours pour la sécurité des piétons autour des écoles
- Appui au projet Vision Montcalm
- Démarches de reconnaissance et de protection du patrimoine religieux
- Tenue d'une rencontre sur la sécurité des piétons
- Budget de la Ville de Québec
- Déménagement du Marché du Vieux Port
- Appui pour l'enfouissement des fils électriques
- Manque de sites disponibles pour accueillir des bacs à composte et solutions envisageables
- Financement accordé au centre *Loisirs Montcalm*
- Suivi sur la réalisation, l'abandon et l'évolution des projets inscrits au plan triennal de la Ville

6. ÉTATS FINANCIERS

Conseil de quartier de Montcalm Bilan au 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (à la fin de l'année)	3 228	400
Comptes projets	0	1 111
Subventions à recevoir	0	0
Total	<u>3 228</u>	<u>1 511</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0	0
Comptes à payer	0	160
Autres arrangements à verser	0	0
Total	<u>0</u>	<u>160</u>
Actif net		
(Sommes non affectées à la fin de l'exercice)	<u>0</u>	<u>1 511</u>
Passif et actif net	<u>3 228</u>	<u>1 671</u>

Au nom du conseil de quartier Montcalm :

Conseil de quartier de Montcalm

État des résultats

Exercice se terminant le 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Subventions Ville de Québec - fonctionnement	1 600	1 386
Projet - subvention ville de québec	-	300
Subventions autres	4 150	700
Total des produits	5 750	2 386
Charges		
Fonctionnement (réd PV et autres frais)	754	882
Frais financiers	105	190
Soutien à divers projets	2 500	363
Autres frais	387	
Total des charges	4 134	2 182
Excédent des produits par rapport aux charges	1 616	204
Actif net non affecté au <u>début</u> de l'exercice (selon pr. relevé mensuel)	1 661	564
Actif net non affecté <u>à la fin</u> de l'exercice (selon der. relevé mensuel)	3 228	768

Au nom du conseil de quartier Montcalm :
